

# PLU

Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisation (PLU) est destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le **P**lan d'**O**ccupation des **S**ols (POS).

Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Concernant notre PLU, l'équipe Urban Projects poursuit les études pour l'élaboration de notre PLU : **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD), projets de plan de zonage et de règlement sont en cours d'élaboration.

Le PADD fut débattu au sein du conseil municipal, puis mis à la disposition de tous dans le cadre du processus de concertation publique.

L'ensemble de la population fut ensuite mobilisé dans le courant de l'année lors d'une réunion publique, qui présenta alors l'état d'avancement du PLU et permit de répondre aux interrogations d'ordre général de chacun.

Les prochaines échéances concernent la soumission du dossier à la **D**irection **R**égionale **E**nvironnement **A**ménagement **L**ogement (DREAL) pour un examen préalable au cas par cas, lequel permettra d'évaluer si le projet PLU sur Cazouls d'Hérault requiert ou non une évaluation environnementale.

Suite à cette décision, l'équipe municipale disposera d'une vision plus précise quant au calendrier permettant d'aboutir à l'approbation du Plan local d'urbanisme de Cazouls d'Hérault.